

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 18 MAI 2022, À 19 H 02, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 02, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

22-05-092-0

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

22-05-093-0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 AVRIL 2022

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2022.

22-05-094-0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2022

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 mai 2022.

22-05-095-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 13 MAI 2022

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 14 avril au 13 mai 2022, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 16790 à 16876 au montant de 1 107 528,29 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3266 à 3283 au montant de 49 765,61 \$, le tout pour un grand total de 1 157 293,90 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière, via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

22-05-096-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 13 MAI 2022

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 13 mai 2022, au montant de 28 511,64 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

22-05-097-O

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2022 VS 2021

CONSIDÉRANT que les états financiers comparatifs de la MRC du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2022 vs 2021 ont été déposés au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 17 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers comparatifs de la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2022 vs 2021.

22-05-098-O

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL - AMÉNAGISTE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la fin du contrat de travail de madame Isabelle Cyr-Parent, aménagiste adjointe, le 15 juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'une clause du contrat permet son renouvellement;

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement obtenu et les commentaires positifs sur le travail accompli par madame Cyr-Parent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** de procéder au renouvellement du contrat de madame Isabelle Cyr-Parent, débutant le 16 juillet 2022 et se terminant le 22 décembre 2023.

OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D’UN INSPECTEUR POUR LA LIVRAISON DES PROGRAMMES D’AMÉLIORATION DE L’HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT que la MRC a signé une entente avec la Société d’habitation du Québec concernant la gestion des programmes d’amélioration de l’habitat;

CONSIDÉRANT que la MRC doit avoir recours aux services d’un inspecteur accrédité par la SHQ pour accomplir les aspects techniques dans la livraison et l’administration des programmes prévus dans ladite entente;

CONSIDÉRANT que l’inspecteur agit sous la responsabilité de la MRC comme prévu à l’entente;

CONSIDÉRANT que Les services MHAP (9230-1746 Québec inc.) ont procédé à la livraison des programmes d’amélioration de l’habitat de la SHQ et au suivi des dossiers de RénoRégion et du Programme d’aide à domicile (PAD) au cours des dernières années, et ce, à la satisfaction de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la MRC obtient, sur une base annuelle, une aide financière pour les programmes d’amélioration de l’habitat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé

- Accepte de renouveler le contrat avec l’entreprise Les services MHAP (9230-1746 Québec inc.) pour l’année financière 2022-2023 aux mêmes conditions et avec possibilité de renouvellement, et ce, conditionnel à ce que la SHQ accorde des aides financières à la MRC;
- Autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, ou le préfet, monsieur Samuel Parisé, à procéder à la signature du contrat.

ADOPTION DU CODE D’ÉTHIQUE DES MEMBRES DU COMITÉ DE VITALISATION, DU COMITÉ D’INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE (CIS) ET DU COMITÉ D’INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT les interventions de la MRC du Rocher-Percé en matière de développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT les fonds publics qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé se doit d’assurer la confiance du public dans l’intégrité, l’impartialité et la transparence du comité de vitalisation, du comité d’investissement socioéconomique (CIS) et du comité d’investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC juge opportun de mettre à jour le code d’éthique applicable des différents comités qui date de 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le présent code d’éthique applicable aux membres du comité de vitalisation, du comité d’investissement socioéconomique (CIS) et du comité d’investissement commun (CIC).

22-05-101-0**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT N° 2017-Z-001-04 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2017-Z-001 ET DU PLAN D'URBANISME N° 2017-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER**

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 mai 2022, le règlement numéro 2017-Z-001-04 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2017-Z-001-04 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la Ville de Chandler.

22-05-102-0**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

À la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-après décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2022-5	Club de golf de Chandler	Mise à niveau des équipements	43 000 \$	63 391 \$
FAO-2022-6	Relance Fort-Prével	Équipement pour le terrain de golf	15 000 \$	50 000 \$
FAO-2022-7	Camp Théâtre de l'Anse	Camp théâtre 2022	3 500 \$	41 710 \$
FAO-2022-8	MRC du Rocher-Percé	Fonds commandites	23 000 \$	23 000 \$
FAO-2022-9	Les Ateliers Actibec 2000	Acquisition d'un camion	43 000 \$	100 070 \$
FAO-2022-10	CDBE	Commémoration du 350e anniversaire de Barachois	10 000 \$	106 600 \$
FAO-2022-11	CDBE	Programmation culturelle et panneaux historiques	25 000 \$	51 000 \$
FAO-2022-12	Municipalité de Port-Daniel-Gascons	Fête nationale 2022	2 500 \$	42 500 \$
FAO-2022-13	Municipalité de Port-Daniel-Gascons	Les rendez-vous musicaux 2022	10 000 \$	66 500 \$
FAO-2022-14	Oktoberfest Gaspésien	Oktoberfest 2022	10 000 \$	97 126 \$
FAO-2022-15	Festi-Plage de Cap D'Espoir	Festi-Plage 2022	10 000 \$	577 000 \$
TOTAL			195 000 \$	1 218 897 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

22-05-103-O**SOUTIEN À LA VITALISATION – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2022-2023-2	Auberge Les 3 Soeurs	Relève – Achat Auberge Les 3 Soeurs	25 000 \$	1 000 000 \$
FAE-SV-2022-2023-3	Groupement forestier Rocher-Percé	Étude de faisabilité pour une usine de sciage	11 564 \$	23 128 \$
FAE-SV-2022-2023-4	Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan	Optimisation de la productivité au sein de la ligne de production de transformation du homard	25 000 \$	1 450 000 \$
FAO-SV-2022-2023-02	Société de développement économique de Percé (SDEP)	École de permaculture et d'agriculture innovante de Val-d'Espoir	50 000 \$	860 000 \$
TOTAL			111 564 \$	3 333 128 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

22-05-104-O**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 3 – PROJET « SIGNATURE INNOVATION » ADOPTION DU CADRE DE GESTION**

CONSIDÉRANT le volet 3 « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer un cadre de gestion pour la mise en œuvre du projet « Signature innovation » de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le cadre de gestion de l'entente proposée par le comité directeur.

22-05-105-O**TOURISME ET COMMERCE ROCHER-PERCÉ – PROJET PILOTE – AIDE FINANCIÈRE – AN 3**

CONSIDÉRANT le projet pilote de regroupement entre la Chambre de commerce du Rocher-Percé et l'Office de tourisme du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-126-O;

CONSIDÉRANT les documents reçus, soit le dernier bilan financier, le dernier état des résultats, l'état de compte le plus récent, et la présentation annuelle au Conseil par la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le 1^{er} versement de l'aide financière pour l'an 3, soit 75 000 \$, suivant cette présente séance et que la somme soit prélevée à même le Fonds Régions et Ruralité, volet dossiers structurants.

22-05-106-O

EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE – TECHNICIENNE EN PRÉVENTION DES INCENDIES

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise l'embauche de madame Cindy Bellemare à titre de stagiaire comme technicienne en prévention des incendies pour une durée de 2 semaines (60 heures), soit du 27 juin au 8 juillet 2022, et ce, sous la supervision de madame Sonia Lessard, technicienne en prévention des incendies à la MRC du Rocher-Percé.

22-05-107-O

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 341-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 709 147 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 709 147 \$ POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé doit procéder à des travaux d'agrandissement et de rajeunissement de l'aérogare à son aéroport ainsi que des travaux d'amélioration des accès et de sécurité;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux est estimé à 2 709 147 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la MRC a signé, le 20 août 2021, une entente de l'Agence de développement économique du Canada (DEC) confirmant une aide financière au montant de 949 573 \$ dans le cadre du programme PDEQ pour le projet d'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu, le 12 octobre 2021, une lettre du ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, confirmant une aide financière de 407 121 \$ dans le cadre du programme PAQIAR pour le projet d'agrandissement de l'aérogare à l'aéroport;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil, le 4 mai 2022, par madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, laquelle a également présenté et déposé le projet de règlement lors de la même séance;

CONSIDÉRANT qu'au cours de cette présentation, l'objet du projet de règlement, son coût, son mode de financement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le Règlement d'emprunt numéro 341-2022 décrétant une dépense de 2 709 147 \$ et un emprunt de 2 709 147 \$ pour des travaux d'agrandissement de l'aérogare à l'aéroport du Rocher-Percé soit adopté.

22-05-108-O

AÉROPORT – OCTROI DE MANDAT – PASSERELLE DE SÉCURITÉ POUR UN RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT l'accessibilité inadéquate à l'un des réservoirs de carburant à l'aéroport du Rocher-Percé pour effectuer les différents tests de contrôle de qualité;

CONSIDÉRANT les deux offres de prix reçues;

CONSIDÉRANT que les propositions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'octroi d'un contrat pour la mise en place d'une passerelle de sécurité sur un réservoir de carburant à l'aéroport du Rocher-Percé à l'entreprise Soudure André Langlais Inc., au prix de 4 200 \$, plus taxes applicables;
- Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis.

22-05-109-O

AÉROPORT – OCTROI DE MANDAT – MARQUAGE À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT l'obligation de refaire le marquage de la piste d'atterrissage à l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé à trois entreprises leur offre de prix, soit Multi-lignes de l'Est, Techline Inc. et D.P.L Pavement Marking;

CONSIDÉRANT que les propositions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'octroi d'un mandat pour refaire le marquage à l'aéroport du Rocher-Percé à l'entreprise D.P.L Pavement Marking, au prix de 4 950 \$, plus taxes applicables;
- Que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les documents requis.

22-05-110-O

OCTROI DE CONTRAT – TONTE DE PELOUSE À L'ÉDIFICE DE LA MRC ET À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT le besoin pour un service de tonte de pelouse pour l'édifice de la MRC du Rocher-Percé et pour le site de l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT l'offre de prix reçue pour la période 2022-2023;

CONSIDÉRANT que la proposition est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'octroi du contrat de tonte de pelouse (édifice de la MRC et site aéroportuaire) à l'entreprise Pelouses Langlois pour la période 2022 au montant annuel de 11 000 \$, taxes en sus, avec option de renouvellement pour une année au même tarif;
- Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis.

22-05-111-O

PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DEMANDE DE L'INVENTAIRE DU RÉSEAU LOCAL DE NIVEAUX 1,2 ET 3 AINSI QUE DES DONNÉES DE COMPTAGE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT que la MRC procède actuellement à la rédaction d'un appel d'offres pour services professionnels relativement à l'élaboration d'un plan de sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande au ministère des Transports (MTQ) de lui fournir l'inventaire du réseau local de niveaux 1, 2 et 3 et les données de comptage aux intersections des routes sous la responsabilité du MTQ et des rues municipales, afin de rédiger l'appel d'offres relatif au plan de sécurité routière.

22-05-112-O

AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT l'obtention de l'aide financière du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour des travaux d'agrandissement à l'aérogare de l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la MRC complètera sous peu ses documents pour lancer l'appel d'offres pour les travaux;

CONSIDÉRANT que cette étape est nécessaire pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'agrandissement à l'aérogare de l'aéroport du Rocher-Percé.

22-05-113-O

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2021 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 17 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte les états financiers vérifiés de la Régie du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2021.

PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LA SHQ

Le préfet, monsieur Samuel Parisé, informe des dates, lieux et heures pour se procurer le formulaire de demande d'inscription au programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

CORRESPONDANCE

Madame Andrée Laforest, ministre MAMH – 6 mai 2022
Objet : FRR – volet 2 – Aide financière 2022-2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

22-05-114-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 23.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière